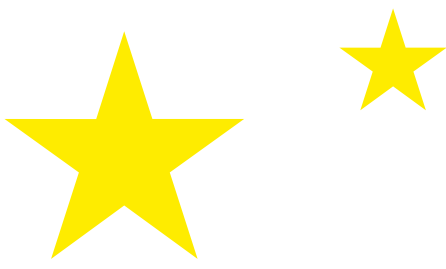




2007/2013

La nouvelle programmation de développement rural





CONTACTS UTILES

DAF

Direction de l'agriculture et de la forêt

Jardin botanique

97100 BASSE-TERRE

Tél : 05 90 99 09 09

Fax : 05 90 99 09 10

www.europe-guadeloupe.fr

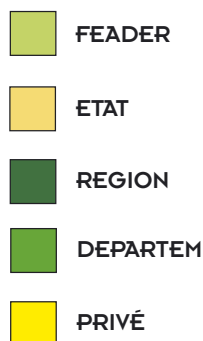
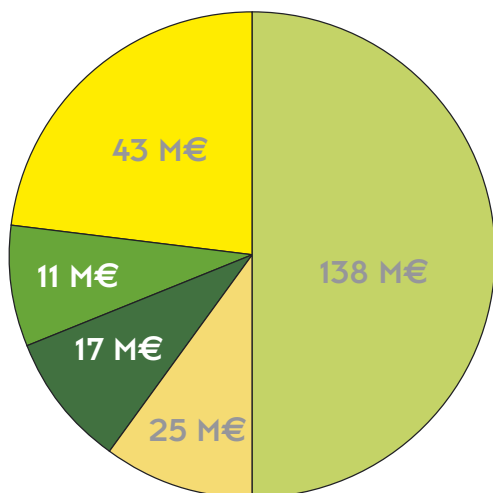




>> DES FINANCEMENTS CONFORTES, QUI SONT CIBLES SUR LES GRANDS OBJECTIFS

Les financements publics totaux alloués au développement rural sont confortés par la participation de l'Etat, de la Région et du Département.

Au total, les **financements publics** en faveur du programme de développement rural représenteront plus de **192 M€** sur la période 2007-2013, dont **138,1 M€** en provenance du **FEADER**, **25,1 M€** de crédits d'Etat, **17,1 M€** de la **Région** et **11,4 M€** du **Département**. En complément, **la participation privée** sera sollicitée à hauteur de **43 M€** ce qui porte **l'enveloppe totale du programme** à **234,8 M€**. Ces crédits seront ciblés sur des priorités et des actions structurantes pour l'agriculture, la forêt et l'espace rural.



Synthèse :

Le programme de développement rural de la Guadeloupe (PDR), adopté par décision de la Commission européenne du 18 février 2008, décline l'intervention du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour la période 2007-2013. Sur une enveloppe communautaire allouée à la France de 6,4 milliards d'euros, le PDR Guadeloupe bénéficie de **138,1 millions d'euros**.

En y ajoutant les financements nationaux, ce sont 192 millions d'euros d'aide publique qui bénéficieront ainsi aux territoires ruraux de la Guadeloupe entre 2007 et 2013.

L'Union européenne apporte son concours au développement des zones rurales en contribuant à :

- > **l'amélioration de la compétitivité** de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation (Axe 1) ;
- > **l'amélioration de l'environnement** et de l'espace rural par un soutien à la gestion des terres agricoles et boisées (Axe 2) ;
- > **l'amélioration de la qualité de vie** et la promotion de la diversification des activités économiques en zone rurale (Axe 3) ;
- > **la conception de stratégies locales** intégrées et la réalisation concrète d'actions par des partenaires publics et privés locaux : approche ascendante **Leader** (Axe 4).

>> UNE VOLONTE DE DECONCENTRATION, QUI PREND MIEUX EN COMPTE LES SPECIFICITES DES TERRITOIRES

Amélioration de la compétitivité

L'état des lieux fait ressortir une déprise de l'espace agricole, et *une diminution du nombre d'agriculteurs. C'est un processus qu'il faut absolument enrayer car l'agriculture est garante du maintien des paysages et de la biodiversité.* En effet la SAU représente un tiers du territoire guadeloupéen dont environ un tiers est planté en canne à sucre, culture adaptée au milieu et nécessitant très peu d'intrant, et près de la moitié est en pâturage. *L'agriculture est également un gisement d'emploi directs et indirects potentiel.*

La relance de l'agriculture est possible car elle est encore très peu productiviste en Guadeloupe, et il y a une forte demande sur le marché local de produit frais et transformés.



Gestion des terres et qualité de l'environnement

Avec l'agriculture, la pêche mais aussi le tourisme, tout un pan essentiel de l'économie guadeloupéenne, en termes d'emplois et de recettes, repose directement sur le patrimoine naturel de l'île et sa mise en valeur. *La Guadeloupe se distingue ainsi par la richesse de son patrimoine environnemental* : sa biodiversité exceptionnelle (présence de nombreuses espèces endémiques), la qualité de ses eaux de baignade, la richesse de son milieu aquatique (rivières et mer), ses paysages et enfin son patrimoine architectural.

Un important programme de contrôle de la pollution par la chlordécone a été mis en place. Il sera accompagné de mesures pour la recherche de pistes de dépollution. Dans le même temps, un plan de formation pour l'utilisation des produits phytosanitaires, à destination des agriculteurs, et également des jardiniers amateurs, sera mis en place. Les incitations à l'agriculture biologique, ou à la réduction des apports d'intrants, notamment dans les bassins sensibles, permettront de mieux protéger les ressources en eau.

Les paysages de Guadeloupe sont intimement liés aux spéculations agricoles qui s'y sont développées. Ainsi l'agriculture doit participer à la préservation et la valorisation de l'exceptionnel patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe, au même titre que la forêt.

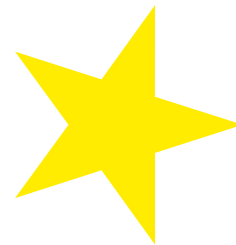
Economie rurale et qualité de vie

La Guadeloupe a vu sa ruralité se développer dans un contexte de production en sucre de canne et plantes aromatiques (vanille, café et cacao). Ces filières ont structuré et organisé le territoire, les activités et les paysages. Ainsi de gros pôles ruraux s'articulaient autour des usines de production de sucre et des unités de distillation pour la production de rhum, et constituaient les principaux bassins d'emplois et de main d'œuvre.

Le déclin de la filière a forcé la main d'œuvre à l'exode vers les bassins d'emplois tertiaires et administratifs que sont devenus Pointe à Pitre et Basse Terre, avec pour la zone pointoise une extension sur Baie-Mahault pour les activités portuaires et la zone d'activités commerciales de Jarry.

Le Plan de développement rural devra être un outil de *rééquilibrage du territoire, il saura valoriser les atouts sociaux, humains, culturels et économiques des zones rurales* de Guadeloupe.

le FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural





Ce programme se décline en quatre axes :

> **Les interventions liées à la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture** (Axe 1) représentent environ 72% de l'enveloppe du programme. Elles s'effectueront au travers de mesures telles que la formation et la diffusion de connaissances, la modernisation des exploitations agricoles, le soutien aux industries agroalimentaires et le soutien aux infrastructures liées notamment à l'hydraulique agricole et à l'amélioration du foncier agricole.

> **La gestion de l'espace et l'amélioration de l'environnement** (Axe 2) mobilise environ 15% des financements communautaires du programme. Les actions concernent principalement le soutien à l'agriculture dans les zones défavorisées ainsi que les mesures agro-environnementales permettant d'améliorer les pratiques des exploitants agricoles autour des enjeux liés à la qualité de l'eau, la biodiversité, l'érosion des sols et aux paysages.

> Environ 6% de l'enveloppe du **FEADER** du programme seront consacrés à **la diversification de l'économie et à la qualité de vie en milieu rural** (Axe 3) Les actions porteront notamment sur l'amélioration du tourisme en milieu rural, ainsi que sur la diversification des exploitations agricoles vers des activités non agricoles et sur la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Un accent tout particulier sera mis sur l'accompagnement des démarches de développement local fondées sur la participation des acteurs et la mise en oeuvre de stratégies intégrées.

> La mise en oeuvre de certaines des actions précédemment décrites se fera à hauteur de 5% par l'approche de développement local dite « **Leader** »(Axe 4)

